

L'ajournement

Les programmes d'approvisionnement de la défense semblent assez bien répartis dans le pays. La Colombie-Britannique est l'un des grands soumissionnaires pour le contrat de construction d'un brise-glace d'un demi-milliard de dollars. L'Ouest a remporté le contrat d'amélioration du chasseur CF-5. Le Québec a obtenu le contrat du CF-18. Je suis très inquiet de la confusion entourant l'adjudication de ce contrat. On dit que des ministres font des déclarations puis les retirent. Je suis inquiet des retards et du conflit qui semble opposer les représentants des diverses régions au Cabinet. Presque tous les rapports de presse établissent un parallèle entre ce contrat et celui du CF-18. Je sais que les députés du Québec craignent que les chantiers navals de la province manquent de travail. Je sais qu'ils s'inquiètent des perspectives économiques, de la création d'emplois et de l'expansion des industries à haute technicité.

● (1805)

Cependant, le gouvernement a déjà fait beaucoup pour stimuler la croissance économique au Québec. Je pense qu'il faut exposer tous les faits. Le gouvernement a offert une subvention de 55 millions de dollars pour améliorer les installations pétrochimiques. Dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale de 100 millions de dollars, le Québec recevra plus de 40 p. 100 du budget fédéral de développement du tourisme. General Motors a reçu un prêt sans intérêt de 100 millions de dollars. Un accord de trois ans permettra de consacrer 278 millions de dollars de fonds fédéraux à l'achat de cours de formation. Près de 3 000 emplois ont été créés dans le secteur aérospatial, qui a reçu quelque 200 millions de dollars en contributions.

La chose n'est peut-être pas reconnue par la majorité des Canadiens, mais le Québec a déjà touché la part du lion du contrat de construction des frégates de 1983. Même si les chantiers de Saint-Jean étaient tout indiqués, quelque 972 millions de dollars vont être dépensés au Québec et y fournir 12 180 années-hommes de travail comparé à 650 millions de dollars et à 8 100 années-hommes de travail dans la région de l'Atlantique.

Les chantiers navals de Saint-Jean ont estimé à 480 millions de dollars le coût additionnel qu'entraînerait le partage des travaux entre Saint-Jean et le Québec. C'est là quelque chose que nous, Canadiens, n'allons pas apprécier. Nous pourrions presque acheter une autre frégate pour ce prix-là.

Les chantiers de Saint-Jean se sont imposés en tant que centre national de conception et de construction des navires. Leur réputation en est une d'excellence. J'exhorte vivement le gouvernement à prendre une décision au plus tôt et à accorder un contrat de six frégates aux chantiers qui possèdent la compétence et qui offrent le meilleur marché, soit la Saint John Shipbuilding and Dry Dock Company. Les Canadiens ne veulent pas voir le Cabinet céder à des pressions politiques ni se répéter l'affaire des CF-18.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, il me

fait plaisir de répondre aux questions de mon collègue, un grand ami, qui représente avec tant de compétence les électeurs de Fundy-Royal. Je signale que le député ne manque jamais d'intervenir quand il s'agit de défendre les intérêts des gens de sa circonscription, que ce soit au sujet des frégates et de toute autre question.

Je comprends les préoccupations du député et personne n'aurait pu mieux exposer le problème. Je tenterai de dresser un bilan de la situation relative à l'octroi du contrat de construction de frégates de patrouille, phase II.

Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Côté) a mentionné à plusieurs reprises à la Chambre, et je le répète encore aujourd'hui pour ceux qui ne l'auraient pas entendu, que la décision n'a pas encore été prise par le gouvernement.

Je voudrais faire comprendre à la Chambre l'importance du dossier. Comme on l'a signalé, des milliards de dollars sont en cause. La dépense totale est de 3,5 milliards de dollars. Je crois que le gouvernement est tout à fait justifié d'étudier soigneusement tous les aspects d'une dépense de cette envergure pour la défense. Je peux donner à mon collègue l'assurance que cette décision importante ne se prendra pas à la hâte. Elle se doit d'être la plus avantageuse pour tous les Canadiens.

Comme toutes les décisions concernant l'octroi de contrats, celle concernant la phase II du Programme des frégates de patrouille se fondera sur des critères précis: la satisfaction des exigences de la défense, l'expertise et la capacité technique du fournisseur à remplir le contrat, ainsi que les coûts et, pour les régions, les retombées socio-économiques associées au projet.

Le ministre des Approvisionnements et Services la déclaré à la Chambre, et je le répète pour calmer les inquiétudes de mon collègue de Fundy-Royal, que le contrat pour la deuxième série de frégates sera accordé en tenant dûment compte des exigences opérationnelles, de la valeur et du rendement du projet, de l'efficacité du fournisseur, du calendrier proposé et des avantages industriels qui en découleront.

Je comprends que le député de Fundy-Royal, entre tous, souhaite que le contrat soit octroyé à Saint John Shipbuilding, puisqu'il représente la région de l'Atlantique, mais il doit aussi comprendre que le rôle du gouvernement est de répondre à l'intérêt national et de choisir le meilleur moyen d'assurer le développement régional.

LE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE L'ENTENTE RELATIVES AU TRANSPORT FERROVIAIRE/LES SUCCURSALES AMÉRICAINES SE LIVRANT AU TRANSPORT INTERPROVINCIAL AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Madame la Présidente, je voudrais revenir sur la question que j'ai posée, hier, à la ministre d'État aux Transports (M^{me} Vézina). Mon collègue, le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud), lui a également posé des questions. La ministre n'a pu répondre à aucune des quatre questions précises qui lui ont été posées par mon collègue de Westmorland-Kent ou moi-même.